

- Auteuil-le-Roi
- Autouillet
- Bazoches-sur-Guyonne
- Behoust
- Beynes
- Boissy-sans-Avoir
- Flexanville
- Galluis
- Gambais
- Garancières
- Goupillières
- Grosrouvre
- Jouars-Pontchartrain
- La Queue-Lez-Yvelines
- Le Tremblay-sur-Mauldre
- Les Mesnuls
- Marcq
- Mareil-le-Guyon
- Méré
- Millemont
- Montfort-L'Amaury
- Neauphle-le-Château
- Neauphle-le-Vieux
- St-Germain-de-la-Grange
- Saint-Rémy-L'honoré
- Saulx-Marchais
- Thiverval-Grignon
- Thoiry
- Vicq
- Villiers-le-Mahieu
- Villiers-Saint-Frédéric



Envoyé en préfecture le 07/05/2024
Reçu en préfecture le 07/05/2024
Publié le
ID : 078-247800618-20240429-24_0024-DE

Extrait du r

des délibérations

Conseil Communautaire

Séance du 29 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 29 avril à 19 heures,
le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines »
s'est réuni Centre Municipal des Loisirs, Place Nickenich, à Montfort-l'Amaury
après convocation légale.
sous la Présidence de Monsieur Hervé PLANCHENAULT, Président.

Etaient présents :

Laurence BACLE -- Patrick BOURDEAUX (jusqu'au point 24-023) – Toine BOURRAT – Willy BOYE – Monique BUCHER - Françoise CHANCEL – Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Emmanuel COEURET - Annie CONNETABLE - Claude COPPIN - Grégoire CORBY – Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS - Sylvain DURAND – Régine FRANCOIS - Laurent GISQUET – Nadine GOHARD - Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET -- Bernard JACQUES – Annie JOSEPH - Yves LAMBERT -- Patrick LEMAITRE – Françoise LENARD (à partir du point 24-024) - Annie LOBSTEIN - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE – Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU - Magali MEJEAN - Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU – Céline MORAIN - Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT – Michel NOBLET - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAULT – Denise PLANCHON - Benoit POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Marie-José ROSSI-JAOUEN - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY

Etaient absents, excusés et représentés

Nadine VILLEVALOIS	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Christine LE BORGNE	a donné pouvoir à	Christian LORINQUER
Flavie HOURTOLOU	a donné pouvoir à	Willy BOYE
Elodie BIOU	a donné pouvoir à	Raphaël NIVOIT
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Thomas MENGELLE TOUYA

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Présents : 50 Pouvoirs : 5 Votants : 55

24-024 Vote du Budget Primitif 2024

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter, par chapitre, le projet de budget primitif 2024 de la Communauté de Communes qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

La note de synthèse jointe reprend les éléments essentiels du budget primitif 2024. Sur demande auprès des services de Cœur d'Yvelines, le compte administratif intégral sera transmis par mail aux élus qui le désirent.

- Vu la délibération du Conseil communautaire n°24-007 du 13 mars 2024 attestant de la tenue d'un Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2024,
- Vu l'avis de la Commission finances en date du 27 mars 2024,
- Entendu l'exposé du Rapporteur,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : **ADOPTE** le budget primitif 2024 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	BP 2024
(011) Charges à caractère général	14 473 548,57€
(012) Charges de personnel et frais assimilés	1 328 550,00€
(014) Atténuations de produits	6 334 336,09€
(023) Virement à la section d'investissement	1 000 000,00€
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00€
(65) Autres charges de gestion courante	7 465 550,13€
(66) Charges financières	20 000,00€
(67) Charges exceptionnelles	48 000,00€
Total	32 669 984,79 €

Recettes	BP 2024
(002) Résultat de fonctionnement reporté	3 920 334,08€
(013) Atténuations de charges	2 500,00€
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€
(70) Produits des services, du domaine et ventes diverses	571 002,00€
(73) Impôts et taxes	11 272 600,54€
(731) Impositions directes	12 857 279,17€
(74) Dotations, subventions et participations	4 034 687,00€
(75) Autres produits de gestion courante	10 082,00€
(76) Produits financiers	0,00€
(77) Produits exceptionnels	1 500,00€
Total	32 669 984,79€

Section d'investissement :

Dépenses	BP 2024	RAR 2023
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections		
(041) Opérations patrimoniales		
(10) Dotations, fonds divers et réserves	0,00€	
(16) Emprunts et dettes assimilées	133 500,00€	
(20) Immobilisations incorporelles	798 000,00€	349 275,07 €
(204) Subventions d'équipement versées	4 581 976,04€	1 085 395,33 €
(21) Immobilisations corporelles	9 049 315,11€	179 105,75 €
(23) Immobilisations en cours		132 492,78 €
(458) Opérations comptes de tiers	5 000,00€	
Total	14 567 791,15€	1 746 268,93 €

16 314 060,08€

Recettes	BP 2024	RAR 2023
(001) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 941 980,08€	
(021) Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00€	
(024) Produits de cessions	304 080,00€	
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00€	
(041) Opérations patrimoniales	0,00€	
(10) Dotations, fonds divers et réserves	1 050 000,00€	
(13) Subventions d'investissement	2 000,00€	
(16) Emprunts et dettes assimilées	8 500,00€	
(204) Subventions d'équipement versées		
(21) Immobilisations corporelles	0,00€	
(458) Opérations comptes de tiers	7 500,00€	
Total	16 314 060,08€	- €

Article 2 : **AUTORISE** l'exécutif d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles concernées.



Le 2 mai 2024

Le Président,


Hervé PLANCHENAU

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	106 429 153	0,000		111 441 000	0		
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 330 607	3,05		1 388 000	42 334	3,05	42 334
Taxe d'habitation additionnelle	12 224 815	6,05		11 488 000	695 024	6,05	695 024
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	20 075 432	18,10		21 219 000	3 840 639	18,10	3 840 639
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	737 358	Total	4 577 997
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	3 840 639		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle	737 358	3,05
Taxe d'habitation additionnelle	737 358 = 1,000000	6,05
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

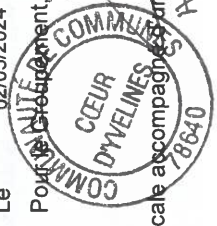
TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
10 822 430	1 146 948	210 377	107 505	1 417 687	0	-36 808	13 613 139

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	4 577 997	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	13 668 139	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024	18 246 116
--	-----------	---	---	------------	---	---	------------

A Versailles
 Le 15 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 PHILIPPE DUFRESNOY

A Montfort L'Amaury
 Le 02/05/2024
 Pour le Maire,
 H. PLANCHEREAU



Envoyé en préfecture le 07/05/2024
 Reçu en préfecture le 07/05/2024
 Publié le
 ID : 078-247800618-20240429-24_0024-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Exonérations de longue durée	0
Taxe foncière non bâtie	1
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	0
b. Base minimum	127 203
c. Locaux industriels	1 287 986
d. Autres allocations	2 497

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	6 329 703
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	226 093
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	7 925 297
3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
a. Résidences secondaires et assimilées	11 488 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	1 167 916
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	0
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	197 669
f. Stations radioélectriques	224 086
g. Installations gazières et autres	725 193
5. RÉFORMES FISCALES	
a. TVA prév. (compensation TH)	8 147 014
b. TVA prév. (comp. CVAE)	2 675 416
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	6,49

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS	
Taux maximum :	
a. De droit commun	18,15
b. Dérégatoire	18,15
c. Avec rattrapage	19,01
d. Avec capitalisation	19,01
e. Avec majoration spéciale	>>>
Taux moyens pondérés :	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06
b. En cas de changement de périmètre	>>>
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES	
a. Taxe foncière bâtie	1,003054
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,002623

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :		CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national	>>>		
b. au niveau de l'EPCI	>>>		
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>		
8. DIMINUTION SANS LIEN			
Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...			
a. ...la diminution sans lien a été appliquée			
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés			
Taux moyens de référence au niveau national :			
a. Taxe foncière bâtie			39,4
b. Taxe foncière non bâtie			50,8